



1 Chargé(e) de Mission au Service Stages, Conventions sectorielles, CEFA, Site « Mon Ecole Mon Métier » (DREMT), (H/F)

(Référence DGEO 019)

L'**Enseignement** en Fédération Wallonie-Bruxelles doit relever des **défis majeurs**.

L'enjeu est de taille car la **société de demain** reposera sur ce que nous **bâtissons aujourd'hui**, jour après jour, avec les enfants, les étudiants, les apprenants, les enseignants et tout le personnel de l'enseignement.

En rejoignant la **Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire** (DGEO), vous participerez à **gagner ce pari** pour l'avenir !

Au sein de cette Direction générale, la **Direction « Relations Ecole – Monde du travail »** (DREMT) est amenée à jouer un rôle d'interface entre les écoles d'Enseignement technique et professionnel et le monde du travail.

Au sein de cette Direction, le **service Stages, Conventions sectorielles, Centres d'éducation et de formation en alternance et le Site internet « Mon Ecole Mon Métier »** gère de multiples projets, permanents ou temporaires, de plus ou moins grande ampleur, dans le cadre de la promotion des métiers techniques – par exemple, les fiches métiers.

Votre fonction de Chargé(e) de Mission à la DREMT :

En tant que Chargé(e) de Mission au Service « Stages, Conventions sectorielles, CEFA, Site « Mon Ecole Mon Métier » », vous assurerez les **missions** suivantes :

- Assurer un rôle d'orientation et d'interface entre les écoles et les entreprises dans le cadre de l'organisation des stages professionnalisant en entreprise.
- Répondre aux questions des écoles et des entreprises.
- Assurer un rôle d'interlocuteur pour la Direction générale de l'Enseignement obligatoire avec l'Office Francophone de la Formation en Alternance (OFFA) et le Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ).
- Représenter la DGEO au sein d'un ou plusieurs Bassins Enseignement – Formation – Emploi (EFE).
- Participer à plusieurs Comités de suivi des Conventions sectorielles entre l'enseignement et les secteurs professionnels.
- Contribuer aux actions de promotion des métiers techniques et manuels mises en œuvre par la Direction.
- Collaborer, au niveau de l'administration, à la mise en place du dispositif de la Certification par unités.

Plus d'infos sur la fonction : http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=6362

Votre profil idéal :

- Vous **devez être nommé(e) à titre définitif à temps plein dans l'enseignement.**
- Vous êtes en possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type long (**Master/ licence**).
- Occuper un poste de chef d'établissement ou de sous-directeur est un atout.
- Une expérience professionnelle probante de trois ans au moins dans le secteur de l'enseignement secondaire obligatoire est un atout.

- Vous avez un intérêt pour la problématique des relations entre les écoles et les secteurs professionnels,
- Vous avez une connaissance de base des textes légaux et réglementaires en rapport avec la fonction,
- Vous êtes bon communicateur, tant par écrit qu'oralement,
- Vous êtes rigoureux, pragmatique, fiable et orienté résultats,
- Vous aimez travailler en équipe et vous faites preuve de proactivité,
- Vous avez le sens de l'organisation et vous êtes capable de résister au stress,
- Vous avez de bonnes aptitudes relationnelles et une bonne capacité de conduite de réunions.

Nous offrons :

- Une fonction passionnante et variée,
- Un détachement pédagogique, sur base annuelle renouvelable, dans une fonction vacante,
- Assorti d'autres avantages (titres-repas - mess, activités sport et culture et assurance hospitalisation à tarif avantageux, gratuité des transports en commun (domicile – lieu de travail),...),
- Une prime mensuelle brute de 86,76 €,
- Une formation et un coaching continu,
- Dans le centre de Bruxelles avec un accès aisé par les transports en commun,
- Des horaires flexibles et minimum 27 jours de congé / an),
- Le poste est vacant dès le 1^{er} mai 2017.

Intéressé(e) ?

Si vous êtes prêt(e) à relever avec nous de nouveaux challenges, cette fonction est faite pour vous !

Pour postuler, suivez les consignes expliquées en fin de circulaire ministérielle :
http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=6362